

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'OCCITANIE
art. L.411-2 du code de l'Env

Référence du projet : n°2016-00373-052-008

Dénomination du projet : Réensemencement de graines de *Lythrum thesioides* à des fins de renforcement de population (30)

Bénéficiaire (s) : CEN Occitanie

Lieu des opérations : Manduel (30)

Espèces protégées concernées : *Lythrum thesioides* Salicaire faux thesium

MOTIVATION ou CONDITIONS

Contexte

(extrait du rapport du CEN Occitanie)

- *Lythrum thesioides* est une plante annuelle, typique des milieux humides temporaires. Sur sa tige dressée de 5 à 40cm, elle porte des nombreuses feuilles linéaires à aisselle avec des fleurs roses disposées par deux. Elle est décrite pour la première fois en 1808 dans le Caucase par F. A. Marschall von Bieberstein. Il s'agit d'une espèce extrêmement rare, pourtant observée de façon ponctuelle dans des endroits très éloignés du globe (Italie, Russie, Caucase,...). Elle a été présumée éteinte (Conseil de l'Europe, 1992) jusqu'à ce qu'elle soit retrouvée en 1998 à l'étang de la Capelle dans le Gard, mais où la plante ne s'est plus exprimée depuis 2008 ; puis en 2010 à Campuget, où elle s'est exprimée depuis tous les ans.
- La zone humide de Campuget semble être la seule station mondiale connue à ce jour de *L. thesioides* où la plante s'exprime régulièrement depuis sa découverte. Elle n'a été vue au total que sur 15 stations en France.
- La découverte de l'espèce à Campuget fait suite à des travaux, dans le cadre de l'étude d'archéologie préventive à l'aménagement d'une voie ferrée. Ainsi, les fosses archéologiques creusées sur le site et les ornières laissées par le passage des engins ont accueilli les premiers individus de l'espèce. D'après les visites de 2010, la population était importante, comprenant entre 100 et 1000 individus.
- Une thèse menée par Antoine Gazaix entre 2016 et 2019 a permis d'améliorer les connaissances relatives à cette espèce : distribution historique, structuration phylogénétique, étude des niches écologiques...
- Propriété du Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie depuis 2020, le site de Campuget, situé sur la commune de Manduel, est une zone humide de 2,7 ha d'une richesse floristique exceptionnelle grâce à la présence dans ses mares temporaires du *L. thesioides*, plante protégée au niveau national et rare à l'échelle mondiale. La gestion sur le site est financée dans le cadre de mesures compensatoires liées au contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier porté par la société Oc'Via. Elle vise en priorité la conservation de cette espèce et de son cortège associé, les gazons amphibies.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion sur le site, des mares expérimentales ont été

aménagées sur le site dans l'objectif d'étudier les hydropériodes favorables à cette espèce, et défavorable à l'expansion de la Jussie, espèce exotique envahissante qui menace actuellement les gazons amphibies sur le site.

- *Le suivi mis en place dans les mares expérimentales présente un biais important lié à la présence ou à l'absence de banque de graine dans le fond des mares suivies. Dès lors, l'absence de *Lythrum* dans les placettes peut être imputé soit à l'absence de banque de graine, soit à l'absence de conditions favorables à leur germination. Ce biais impacte fortement les conclusions qui pourront être tirées le cadre de ce travail. Dès lors, afin de supprimer ce biais, il est prévu de semer des graines de *L. thesioides* au sein des placettes suivies. Cette initiative permettra de déterminer de manière plus rigoureuse les hydropériodes favorables à l'expression de cette espèce, tout en minimisant le biais lié à la disponibilité des graines.*

Analyse du projet et du protocole

La demande de dérogation est formulée par le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie. Elle vise à effectuer des semis de *L. thesioides* à partir de lots de semences collectées sur le même site en 2018-19 après avis favorable du CSRPN Occitanie (arrêté du préfet du Gard du 16/10/2018).

Cette demande fait l'objet d'un rapport détaillé et les CV des intervenants ont été communiqués.

Origine des graines

*Les graines qui seront semées seront fournies par la Tour du Valat. Elles sont issues de la thèse réalisée par Antoine Gazaix et proviennent de plants de *L. thesioides* cultivés dans le cadre de la thèse et provenant de graines prélevées sur le site de Campuget (Arrêté préfectoral n°2018-s-33 du 16 octobre 2018). Cette manipulation permettrait donc de les réintroduire sur leur site d'origine et évite donc toute problématique de perturbation génétique de la population en place.*

Méthodologie :

1. *Réalisation d'un test de germination du lot de graine durant environ 2 mois et demi. Le test de germination permettra de vérifier la validité du lot de graine et de déterminer le nombre de graine à germer (en fonction du taux de germination obtenu). Ces tests pourront être réalisés au mois de mai-juin-juillet*
2. *Des sacs seront préparés (1 par placette soit 108 sacs au total) avec un nombre fixe de graines*
3. *Réalisation des semis au sein des placettes de suivi entre fin août et mi octobre : les jours sans vents devront être ciblés pour éviter la dispersion des graines. Les placettes semées seront arrosées immédiatement après pour faciliter l'ancrage des graines dans le sol.*
4. *Réalisation du suivi selon le protocole en Annexe 1*

La description du projet et du protocole n'appelle pas de remarques particulières. En effet, il s'agit d'une opération simple sans autre intervention que la manipulation de semences.

Le CSRPN appelle l'attention sur le fait qu'il est illusoire d'attendre une expression régulière du *Lythrum*, alors que l'expression de cette plante semble assez aléatoire sur une longue période, avec des observations quinquennales pour certaines populations d'après les analyses bibliographiques (Gazaix A. & al., 2020).

Aussi ce type d'expression, ainsi que l'apparition sur le site de Campuget à l'occasion de fouilles archéologiques, suggère une importante banque de graine du sol, susceptible de s'exprimer ou pas. Bien que la banque de graine ait été étudiée à l'occasion de la thèse d'Antoine Gazaix, n'est-il pas nécessaire d'évaluer à nouveau la banque de graines des placettes de semis afin de faire le distinguo, dans les plantes qui s'exprimeront, entre celles issues de semis et celles issues de la banque de graine ?

Le CSRPN partage par ailleurs que l'élément le plus important est la gestion de la Jussie (*Ludwigia peploides* subsp. *montevidensis*) qui a bien progressé suite aux gestions initiales par le CEN et/ou l'agriculteur, notamment par des apports d'eau ou des fuites en été. Il semble nécessaire également de bien contrôler la progression des ligneux (saules et frênes).

Avis

Le CSRPN émet un **avis favorable** et recommande au CEN Occitanie :

- de se rapprocher du CBN méditerranéen pour l'étude de la germination ;
- de compléter le cas échéant le protocole par une évaluation de la banque de graines des placettes où les semis seront réalisés, soit par mise en condition favorable au laboratoire, soit par test sur le terrain.

Références complémentaires éventuelles :

AVIS : **Favorable** ☒

Favorable sous conditions ☐

Défavorable ☐

Présidence du CSRPN
Présidence du GT ERC/DEP

☐
☒

Fait le : 16/02/2026

Nom : James Molina et Jean-Louis Hemptinne
Signature :

